



# HDHC Natural

Nettoyant mains industriel à l'Aloe Vera contenant des noyaux d'olives broyés

Contient des noyaux d'olives finement broyés et non abrasifs pour éliminer les taches les plus difficiles, telles que les huiles, les graisses et la saleté.



- Ne contient pas de microbilles en plastique qui endommagent l'environnement
- Formulation non-abrasive à l'aloë vera qui adoucit les mains
- Parfum frais
- Exempt de solvant et de COV
- Conforme à la législation européenne en matière de cosmétique



## PROBLEME SOLUTION

Les microbilles de plastique qui endommagent l'environnement

HDHC Natural contient des noyaux d'olives finement broyés, et non pas des polymères synthétiques couramment utilisés dans les solutions industrielles pour les mains.

Les taches tenaces sur les mains

Grâce à sa formule contenant des noyaux d'olives finement broyés, HDHC Natural élimine les taches les plus tenaces, telles que la graisse, l'huile, le cambouis, l'herbe, l'encre, la peinture, la colle, la résine, la suie et autres salissures sur les mains.

Les nettoyants agressifs qui abîment les mains

HDHC Natural est exempt de COV et contient du gel d'Aloe Vera qui nourrit et protège la peau.

Les nettoyants à l'odeur déplaisante

HDHC Natural présente une odeur agréable et laisse sur les mains un parfum frais.

La réglementation des produits cosmétiques

HDHC Natural est conforme au règlement européen sur les produits cosmétiques.

# HDHC Natural

Nettoyant mains industriel à l'aloë vera contenant des noyaux d'olives broyés

## APPLICATIONS :

Pour éliminer les traces d'herbes, de graisses/huiles, encre...

- Garages et ateliers de réparation mécanique
- Ateliers de fabrication
- Services de maintenance
- Usines de transformation de la viande
- Chantier naval, chantier ferroviaire et ports
- Industries du bois et du papier
- Plasturgie
- Installations industrielles
- Paysagistes
- Terrains de golf
- Ecoles



## DONNEES TECHNIQUES

Couleur	Beige
Contenu	Aloë vera
COV	0%
Odeur	Parfum plaisant

\*Consulter les précautions d'emploi sur l'étiquette avant utilisation

## MODE D'EMPLOI

1. Se frotter les mains préalablement mouillées avec une dose de HDHC en insistant sur les parties les plus sales, entre les doigts et autour des ongles notamment.
2. Rincer les mains à l'eau claire.

## NOTE:

- Eviter le contact avec les yeux, les plaies et les gerçures
- Consulter votre médecin en cas de trouble cutané



 **NCH FRANCE SAS**  
10 place Fulgence Bienvenue  
77600 Bussy Saint Georges  
Tel. : (+33) 01 64 44 51 60  
[www.ncheurope.com](http://www.ncheurope.com)

 **NCH AG / SA**  
Oberneuhofstrasse 6  
CH-6340 Baar  
Tel.: (041) 711 20 84/5  
Fax: (041) 710 49 80  
E-Mail: [nch\\_ch@nch.com](mailto:nch_ch@nch.com)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HDHC Natural

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Revision No. 1

Date d'impression 24/02/2016

Date de création 01/02/2016

Date de révision 01/02/2016

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit HDHC Natural  
Code du produit 2350GX1 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Nettoyant mains.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
10 place Fulgence Bienvenue  
77600 Bussy Saint Georges  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail fratech@nch.com  
Site internet www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Ce mélange ne fait pas l'objet d'une classification selon le Règlement (CE) no 1272/2008

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Ce mélange ne fait pas l'objet d'une classification selon le Règlement (CE) no 1999/45/EC

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

A usage professionnel.  
Tenir hors de portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme défini selon la réglementation EC 1907/2006.

## SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	Classification	EU - GHS/CLP	Notes
PROPYLENE GLYCOL (INCI)	57-55-6	200-338-0	01- 2119456809-23	1 - < 3		-	
GLYCERIN (INCI)	56-81-5	200-289-5	01- 2119471987-18	1 - < 3		-	

Ce mélange contient des substances ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires. Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16. Ingrédients identifiés par International Nomenclature of Cosmetic Ingredients (INCI).

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

#### Contact avec la peau

Produit de protection de la peau - Toutefois, si des effets indésirables se produisent, rincer abondamment avec de l'eau et stopper l'utilisation.

#### Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Sensibilisation

Produit de soin de la peau - sensibilisation possible si l'utilisateur est sensible à l'un des ingrédients.

##### Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

##### Contact avec la peau

Peu susceptible d'être irritant.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

##### Méthodes de nettoyage

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Produit cosmétique - voir la liste des ingrédients (et des allergènes si présence). Éviter le contact avec les yeux.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Utiliser avant la date limite préconisée.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition

Pour les substances.

Composant	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
PROPYLENE GLYCOL (INCI)		STEL: 450 ppm STEL: 1422 mg/m <sup>3</sup>			

		STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> TWA: 150 ppm TWA: 474 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>			
GLYCERIN (INCI)		STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	Peak: 100mg/m <sup>3</sup> TWA: 50mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup> TWA (mist)

Composant	Autriche	Suisse	Romania
GLYCERIN (INCI)		STEL: 100 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

La ventilation usuelle est normalement suffisante.

### Équipement de protection individuelle (EPI)

Produit cosmétique - Les équipements de protection individuelle (EPI) ne sont normalement pas requis.

### Protection respiratoire

Produit cosmétique - Les équipements de protection individuelle (EPI) ne sont normalement pas requis.

### Protection des mains

Produit cosmétique - Protection des mains non requise.

### Protection des yeux

Larges volumes -. Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

### Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Aspect</b>	Brun clair	<b>Densité</b>	1.0
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>Odeur</b>	Fragrance	<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non combustible.
<b>pH</b>	8	<b>Viscosité</b>	Très visqueux
<b>Point/intervalle de fusion</b>	-5 °C	<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	100 °C	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Sans rapport	<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	1.2 %
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>	Non applicable.		
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		

### 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun matériau à mentionner.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
PROPYLENE GLYCOL (INCI)	= 20000 mg/kg ( Rat )	= 20800 mg/kg ( Rabbit )	
GLYCERIN (INCI)		> 10 g/kg ( Rabbit )	> 570 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h

#### Sensibilisation

Produit de soin de la peau - sensibilisation possible si l'utilisateur est sensible à l'un des ingrédients.

#### Contact avec la peau

Peu susceptible d'être irritant.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

#### Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

#### Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

#### Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
PROPYLENE GLYCOL (INCI)	LC50 = 51600 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 41 - 47 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 51400 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 710 mg/L Pimephales promelas 96 h	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static	EC50 = 19000 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h
GLYCERIN (INCI)	LC50 51 - 57 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité sont spécifiques de / des substances. Il n'y a pas de données disponibles pour ce mélange sur sa dégradation et sur sa persistance dans l'environnement ou sa biodégradation par un autre procédé tel que l'oxydation ou l'hydrolyse.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Composant	log Pow
GLYCERIN (INCI)	-1.76

### 12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets

#### Déchets de résidus / produits non utilisés

Petites quantités, diluer avec de l'eau et éliminer dans le réseau d'assainissement. Pour de grandes quantités - Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### Emballages contaminés

Vider les restes. Nettoyer le récipient avec de l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

#### N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

07 06 01\* Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

#### Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

Non classé pour le transport de matières dangereuses

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

**Informations complémentaires**

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Ceci est un produit cosmétique en conformité avec la directive cosmétique 1223/2009/EC incluant l'amendement 2006/257/EC. Les produits cosmétiques ne relèvent pas de la classification selon la directive 1999/45/EC. Ceci est un produit cosmétique à éliminer par rinçage.

Tableaux des maladies professionnelles :

Composant	RG
PROPYLENE GLYCOL (INCI)	RG 84

Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon VwVwS

Substances allergisants de parfum (Directive 76/768/EEC & 2003/15/EC)

Limonène

Benzoate de Benzyle

Benzyle Salicylate

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

**SECTION 16. AUTRES DONNÉES**

Préparé par JD

Date de création 01/02/2016

Date de révision 01/02/2016

Sommaire de la révision

Initial release

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)  
NGV: Moyenne pondérée dans le temps  
AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

**Information supplémentaire**

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

**Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**